

DÉPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DE LA COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES FLANDRE LYS

Séance du 14 mars 2024

L'an deux mille-vingt-quatre, le 14 mars, à 19 heures et 00 minutes, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis à La Gorgue, 500 rue de La Lys, sur la convocation qui leur a été adressée par Jacques HURLUS, le Président de la Communauté de communes Flandre Lys, le 1^{er} mars.

Nombre de conseillers en exercice le jour de la séance : 42

Nombre de présents :

Au point n°1 : 30

Du point n°2 au point n°5 : 32

Au point n°6 : 33

A partir du point n°7 : 32

Nombre de pouvoirs : 6

Nombre de votants :

Au point n°1 : 36

Du point n°2 au point n°5 : 38

Au point n°6 : 39

A partir du point n°7 : 38

Etaient présent(e)s :

Mme BEURAERT Martine, M. BEZILLE Marc, M.BODART Michel, M.BOONAERT Jean-Philippe (à partir du point n°6), Mme BROUARD Bénédicte, Mme DE SWARTE Marie-Dominique, Mme DEBAISIEUX Nathalie, M.DEHAENE Michel, M.DELABRE Aimé (à partir du point n°2), Mme DERONNE Véronique, Mme DUHAYON Monique, Mme DURUT Jocelyne, M.DUYCK Joël, Mme EVRARD Monique, M.FAIDUTTI Jean-Marc, Mme FERMENTEL Geneviève, M.FICHEUX Bruno (jusqu'au point n°6 inclus), M.HENNEON François-Xavier, Mme HERDIN Andrée, Mme HIEL Anne, M. HURLUS Jacques, M.LORIDAN Bernard, M. MAHIEU Philippe, M.MORVAN Hervé, M.MOUQUET Denis, M.PARENT Michael, Mme PLE Sandra, M.PRUVOST Philippe, M.SÉRÉ Soarey, Mme THERON Stéphanie, M.THOREZ Jean-Claude, M.VANECLOO Serge (à partir du point n°2), Mme VERHAEGHE Marie-Thérèse.

Absents excusés :

Mme BERTRAND Dorothée, pouvoir donné à M.DEHAENE Michel
M.BLERVAQUE Philippe, pouvoir donné à Mme DURUT Jocelyne
Mme BOULENGER Delphine, pouvoir donné à M.DUYCK Joël
M.BROUTEELE Philippe, pouvoir donné à Mme DERONNE Véronique
Mme LORPHELIN Martine, pouvoir donné à M.LORIDAN Bernard
Mme VILLE Augustine, pouvoir donné à M.HENNEON François-Xavier

Absents :

M.BOONAERT Jean-Philippe (jusqu'au point n°5)
M.DELABRE Aimé (au point n°1)
M.DELVALLE Jean
M.FICHEUX Bruno (à partir du point n°7)
M.LAPIERRE Julien
M.RAVET Pierre-Luc
M.VANECLOO Serge (au point n°1)

Secrétaire de séance : M.MOUQUET Denis

Délibération n°2024D011 - Habitat, Action sociale et CIAS - Partenariat Unis Cité Hauts de France, antenne Cœur de Flandre – Subvention.

La Vice-Présidente expose au Conseil :

Considérant la mission de l'association UNIS-CITÉ "d'animer et de développer des programmes de service civique volontaire, en proposant à des jeunes de toutes cultures, milieux sociaux, niveaux d'études et croyances, de mener en équipe pendant une période de 6 à 9 mois et à temps plein des projets de services à la collectivité, tout en leur apportant une aide matérielle, un soutien individualisé dans l'élaboration d'un projet d'avenir, et une couverture sur la citoyenneté", selon l'article 1 de ses statuts ;

Considérant que pour la promotion 2023-2024, l'association UNIS-CITÉ Hauts de France (antenne Cœur de Flandre) a recruté et accompagne 7 jeunes des communes de la CCFL ;

Considérant que dans le cadre de ses actions, l'association UNIS-CITÉ Hauts de France (antenne Cœur de Flandre) met à disposition de l'Épicerie Solidaire Intercommunale, un binôme de volontaires à raison de 2 jours par semaine pour un soutien aux activités de ramasse et l'organisation d'ateliers culinaires, santé, bien être ... ;

Considérant, les bénéfices des actions « Solidarité seniors » et « Solidarité aidants » menées dans le cadre des services civiques de l'association UNIS-CITÉ Hauts de France (antenne Cœur de Flandre) sur le territoire de la CCFL, de novembre 2023 à juin 2024 ;

Considérant qu'en plus de l'indemnité mensuelle d'un montant de 496,93 € versée par l'état, chaque jeune reçoit une indemnité mensuelle d'un montant de 114,85 € correspondant à une prise en charge de leurs frais de restauration et de leurs frais de déplacements ;

Dans le cadre de la politique sociale de la CCFL et de ses actions en faveur de la formation et de l'accès à l'emploi des jeunes, il est proposé d'accompagner l'association UNIS-CITÉ Hauts de France (antenne Cœur de Flandre), dans ses missions pour la promotion 2023-2024, en versant une subvention d'un montant de 8 269,20 € correspondant au montant total des indemnités mensuelles (frais de restauration et frais de déplacements) pour les 7 jeunes du territoire Flandre Lys et des 2 volontaires mis à disposition de l'Épicerie Solidaire Intercommunale.

Après avis favorables de la Commission Finances, Mutualisation, Transferts de charges et du Bureau, il est proposé au Conseil communautaire :

- D'AUTORISER le versement d'une subvention de fonctionnement de 8 269,20 €, à l'association UNIS-CITÉ Hauts de France (antenne Cœur de Flandre), au titre de sa mission pour la promotion 2023-2024 ;
- D'AUTORISER le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire accepte à l'unanimité (38 voix) la proposition ci-dessus.

A La Gorgue le 14 mars 2024,
Pour extrait conforme au registre,

Le Secrétaire de séance,

Le Président,

Denis MOUQUET



Jacques HURLUS

